

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1551
18 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 14 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE
DES PHILIPPINES, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE
FAIT PAR LE SECRÉTAIRE PHILIPPIN AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
L'HONORABLE DOMINGO L. SIAZON, AU SUJET DE LA CONSTITUTION
D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE NÉGOCIER UN TRAITÉ INTERDISANT
LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un communiqué de
presse fait par le Secrétaire philippin aux affaires étrangères, l'honorable
Domingo L. Siazon, au sujet de la constitution d'un comité spécial chargé
de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document
officiel de la Conférence.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente

(Signé) Lilia R. **Bautista**

Communiqué de presse fait par l'honorable Domingo L. Siazon, Secrétaire philippin aux affaires étrangères, au sujet de la décision de constituer un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

Les Philippines accueillent avec satisfaction le fait que les membres de la Conférence du désarmement sont convenus de constituer un comité spécial et de franchir ainsi un premier pas d'importance critique dans la voie de négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La décision prise par la Conférence du désarmement, qui intervient peu après la série d'essais nucléaires effectués en Asie du Sud, laisse espérer un progrès de la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaires alors que s'approche le nouveau millénaire.

Il n'y aura pas de négociations plus importantes, depuis celles qui ont abouti à la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais, que ces négociations sur une interdiction des matières fissiles. Les Philippines ont le sincère espoir que les questions de procédure pourront être réglées au plus vite afin qu'il soit possible de commencer immédiatement les travaux de fond. Cela dit, le Gouvernement philippin ne se berce pas d'illusions : il sait parfaitement que les négociations ne seront ni faciles ni de courte durée, même s'il appelle de ses vœux la conclusion rapide de cet instrument. Les pays et en particulier ceux dont les intérêts en matière de sécurité sont étroitement liés aux questions nucléaires ont dû faire preuve d'une grande volonté politique pour qu'intervienne un consensus sur la création d'un comité spécial qui serait chargé de ces négociations. Nous sommes conscients qu'il faudra une volonté politique plus forte encore pour faire aboutir les négociations et conclure le traité envisagé. Toutefois, la grande souplesse dont ont fait preuve les États en adoptant la décision de constituer ce comité a donné une impulsion qui nous laisse optimistes quant au succès des négociations.

Le 13 août 1998